Conseils d'avis, participation (art.4.3) et statistiques (art.31), constituent les éléments clés des revendications du BDF et ont une implication pour chaque ministre

Les recommandations du Comité	Les actions des ministres
Recommandation 6: Le Comité recommande à l'État partie d'initier un processus d'harmonisation pour adapter toute sa législation nationale aux obligations de la Convention, d'adopter et de mettre en œuvre un plan concernant les personnes handicapées, et de garantir pleinement la participation des personnes handicapées et des organisations qui les représentent à ces processus.	 Plan « personnes handicapée » Fédéral :

¹ <u>http://www.ond.vlaanderen.be/specifike-onderwijsbehoeten/leerzorg/VN/VN-verdrag-advies.pdf</u>
² <u>http://www.ond.vlaanderen.be/specifieke-onderwijsbehoeften/beleid/M-decreet/beleidsvoorbereiding.htm</u>

Handistreaming, chaque ministre s'est engagé en faveur des PH, sensibilisation des acteurs des pouvoirs publics, participation des pH à leur inclusion dans la vie locale, favoriser l'emploi des PH...

 Ordonnance pour la prise en compte du H dans toutes les orientation politiques : étude d'incidence sur la situation des PH avant tout acte réglementaire ou légal

o Bruxelles COCOF

- Cécile Jodogne :
 - Avant-projet de décret : intégration de la dimension H dans les lignes politiques de la COCOF
 - Tenir compte du H à chaque étape d'un projet
- Céline Frémault :
 - La COCOF a adopté le « Handiplan »
 - « Rendre naturelle l'intégration du H dans les politiques bruxelloises »
- o Communauté germanophone
 - Antonios Antoniadis :
 - REK : Plan de développement régional « Communauté germanophone inclusive 2025 »
 - Harmonisation par étapes

Les recommandations du Comité	Les actions des ministres
Recommandation 8 : Le Comité prie instamment l'État partie d'adopter une approche du handicap axée sur les droits de l'homme et en conformité avec la Convention, en consultation avec les organisations représentatives de personnes handicapées.	Droits de l'homme + consultation PH / ORPH :
Les recommandations du Comité	Les actions des ministres
 Recommandation 10 : Le Comité prie instamment l'État partie de mettre en place des conseils d'avis dans toutes les régions et de leur allouer des ressources suffisantes. Ces conseils consultatifs devraient être étroitement impliqués dans le développement, 	 Conseils d'avis + ressources suffisantes Bruxelles - COCOF Céline Fremault : Conseil Consultatif Bruxellois francophone Impliqué dans le développement des

	 Initiative de constitution doit venir de la société civile Un cadre organisationnel et financier fera ensuite l'objet d'un dialogue entre les parties
Les recommandations du Comité	Les actions des ministres
 Recommandation 43 (statistiques) Le Comité recommande à l'État partie de systématiser la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe, âge et handicap, d'amplifier l'action de renforcement des capacités en la matière, d'élaborer des indicateurs intégrant le genre pour servir de support à l'élaboration de textes législatifs, à la prise de décisions et au renforcement des capacités institutionnelles requises pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des différentes dispositions de la Convention et l'établissement de rapports y relatifs. 	 Communauté germanophone Vise à améliorer la situation La Dienststelle publie déjà son rapport annuel des statistiques fournies Fédéral : Kris Peters Pour la ventilation des données par situation de handicap, le SPF économie dispose d'un nouvel outil « Datawarehouse marché du travail et protection sociale » permettant l'agrégation de données venant des institutions de sécurité sociale.
Les recommandations du Comité	Les actions des ministres
 Recommandation 45 (statistiques) Le Comité recommande à l'État partie de collecter, d'analyser et de diffuser systématiquement des données sur les filles, garçons et femmes handicapés. 	???

Les recommandations du Comité	Les actions des ministres
Recommandation 49 (UNIA) Le Comité recommande à l'État partie de finaliser le processus de conformité du Centre aux principes concernant le statut des institutions nationales (Principes de Paris).	 Communauté germanophone Décret du 20/01/2014 : le CG a soutenu la création du Centre interfédéral Toute modification dans le sens d'une amélioration nécessite l'accord de toutes les parties